Demande de fin d'affiliation du travailleur Frontalier Suisse

○ option choix du système maladie Suisse ◉ option choix du système maladie Français

➢ Identification du déclarant

Votre n° de Sécurité Sociale :

Vos nom et prénoms :
(Nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) ; prénoms dans l'ordre de l'état civil)

Votre date de naissance :

Votre adresse :

Votre courriel :

Votre numéro de téléphone :

➢ Situation familiale

☐ **Cocher cette case si votre conjoint(e) est frontalier et indiquer son nom, prénom et n° Sécurité Sociale :**

Nom et prénom

N° de Sécurité Sociale

➢ L'identification des inactifs rattachés sur votre dossier

Nom et prénom	Date de naissance	N° de Sécurité Sociale (si vous le connaissez)

➢ Motif de la demande de fin d'affiliation

☐ **Fin de de perception de revenus Suisses à la date du :**

☐ **Déménagement hors du territoire Français ou métropolitain (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) à la date du:**

☐ **Déménagement vers la Suisse à la date du :**

Votre adresse à l'étranger :

➢ Date et signature de la demande

J'atteste l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire.

signature du déclarant

Fait à :

Le :

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations indues, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale (articles L. 114-10-3 et L. 161-1-4 du Code de la sécurité sociale).

L'organisme d'assurance maladie peut, à tout moment, procéder à des opérations de contrôle en vous demandant les pièces justificatives de votre situation (articles L. 114-10-3 et L. 161-1-4 du Code de la sécurité sociale).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie

Notice

➢ Pièces justificatives à fournir suite à la cessation de revenus issus de la Suisse

Ce formulaire permet de déclarer la fin de perception de revenus issus de la Suisse, il doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Pour un salarié autre qu'intérimaire = une fin de contrat de travail, lettre de licenciement ….
- Pour un salarié intérimaire = une fin de contrat cadre ou document de la société intérimaire notifiant la fin de toutes relations contractuelles
- Pour un travailleur indépendant = une notification de radiation établie par l'administration Suisse compétente
- Autres cas = un document de l'autorité Suisse compétente

➢ Le transfert de résidence vers la Suisse

Ce formulaire permet de déclarer votre transfert de résidence vers la Suisse, à votre organisme d'assurance maladie. Il doit être accompagné d'une pièce justificative d'emménagement sur le territoire Suisse :

- Délivré par l'office cantonal de la population (OCP) ou tout document délivré par l'autorité Suisse Compétente.

Ce transfert annule votre droit d'option, vous avez l'obligation de vous assurer auprès du système d'assurance maladie Suisse ainsi que les membres de votre famille inactifs.

Vous devez restituer votre carte Vitale et celle des membres de votre famille rattachés sous votre dossier, par envoi postal ou remise en main propre, ainsi que votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

➢ Le transfert de résidence hors du territoire Français ou métropolitain

Ce transfert met fin à votre affiliation auprès de l'assurance maladie Française,
Vous devez restituer votre carte Vitale et celle des membres de votre famille rattachés sous votre dossier, par envoi postal ou remise en main propre, ainsi que votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

➢ Conjoint frontalier

Si votre conjoint(e) est frontalier et que vous ne percevez pas de revenus (salaire, indemnisation chômage, pension, rente) versé par un employeur ou un organisme Français, vous devez être rattaché(e) sous son dossier.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie
2 rue Robert Schuman - 74984 ANNECY CEDEX 9
Tél. : 36 46 (service gratuit+ prix appel) - www.ameli.fr